AVIS AU PUBLIC
Urbanisme

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 30 avril 2025 portant adoption définitive du plan d'aménagement particulier dénommé PAP «Hinter Erz» présenté par le bureau DW+A s.a. architectes de Luxembourg au nom et pour compte de la famille Irthum-Weiwertz de Münschecker, portant sur des fonds sis à Berdorf sur une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Berdorf, section B de Berdorf au numéro cadastral 2/3997 avec une surface brute de 52,17 ares, a été approuvée par le Ministre des Affaires intérieures en date du 9 juillet 2025 (réf. 20073/76C).

Les documents y relatifs sont à la disposition du public au secrétariat ou bien au service technique de la commune où il en peut être pris copie sans déplacement et peuvent être consulté sur le site Internet de la commune sous https://www.berdorf.lu/service-citoyens/logement-proprietes .

En exécution de l'article 7 de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif ou bien de l'article 13 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation peut être introduit par ministère d'Avocat à la Cour devant les juridictions administratives contre la décision du Ministère des Affaires intérieures, sous peine de déchéance, dans un délai de 3 mois à partir de l'affichage de la décision.

Berdorf, le 22 juillet 2025

Le secrétaire,

(Contreseing art. 74 loi communale)

Claude OE

ADMINISTRATION COMMUNALE BERDORF

Le bourgmestre,

Joe NILLES

Administration communale de Berdorf
5, rue de Consdorf
L-6551 Berdorf
Tél : +352-790187-1 Fax : +352-799189

KlimaPakt
Meng Gemeng engagéiert sech

Personne de contact:
M. Claude OE
Tél : +352-790187-25
claude.oe@berdorf.lu